

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

Séance du 01 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
DROME

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
26/03/2026

L'an deux mille vingt-six -----
le 01 avril à 19h00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. ORLOWSKI François, Maire.

Présents : BERNARD Daniel, CHAMPAVERE Aurélian, CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie, CHERON Aurélie, CLUZEL Virginie, FÉRÈRE Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-Line, LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie, RICHAUD Florian

Absent excusé : AGERON Jérémy

Pouvoir : AGERON Jérémy à ORLOWSKI François

Secrétaire de séance : MONZON Morgane

N° 2026-28

OBJET : Représentants au Conseil d'Administration du Collège J BEDIER

M. le Maire expose à l'Assemblée Municipale qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il est nécessaire de désigner les représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège JOSEPH BEDIER, à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après élection dans les formes réglementaires, désigne à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Délégué titulaire :

- M. François ORLOWSKI

Délégué suppléant :

- Mme Anne-Line GROS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 3 avril 2026

Le Maire,
François ORLOWSKI

